

apportées à la *Loi sur les Indiens* en 1985. (Depuis lors, des fonds supplémentaires ont été accordés au titre du logement afin de tenir compte des besoins accrus par suite de ces modifications; toutefois, l'estimation des besoins et l'accès à ces fonds ont soulevé une vive controverse.)

L'étude effectuée par le ministère en 1984 a permis d'évaluer le caractère adéquat du logement en fonction de trois aspects importants: l'état physique, l'encombrement et l'accès aux installations et services de base. En vertu de ces critères, seulement 27,3 p. 100 des logements dans les réserves ont été jugés «tout à fait adéquats»; 11,4 p. 100 ne répondaient à aucun des trois critères, tandis que 61,3 p. 100 ne respectaient pas au moins un des critères. D'une façon plus précise, 47 p. 100 des logements ne répondaient pas aux normes de base concernant l'état physique et 38 p. 100 n'avaient pas l'un des services essentiels suivants : eau courante, toilette intérieure et baignoire ou douche. Par ailleurs, on signalait aussi dans le rapport que 36 p. 100 des foyers dans les réserves sont surpeuplés, comparativement à 2,5 p. 100 pour l'ensemble de la population canadienne. On dit qu'il y a surpeuplement lorsque l'on compte plus d'une personne par pièce dans un logement. Au cours de la période de 1977 à 1984, le nombre moyen de personnes par foyer dans les réserves a diminué, passant de 5,4 à 5,1 (ce nombre est de 2,9 pour l'ensemble de la population canadienne), tandis que la proportion de foyers abritant plus d'une famille a continué à se situer autour de 18 à 20 p. 100.

Il est généralement admis que les conditions de logement des personnes qui vivent à l'extérieur des réserves sont tout aussi déficientes, même s'il n'existe pas de données nationales à cet égard pour les Métis, les Indiens non inscrits et les Indiens inscrits qui vivent à l'extérieur des réserves.

Les données disponibles illustrent de façon dramatique l'ampleur de la crise du logement au sein des collectivités autochtones, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves. Or, cette crise a des conséquences sur d'autres questions préoccupantes telles que la santé et l'éducation. Les conditions de logement de la population autochtone ont toujours été considérablement inférieures à celles des autres Canadiens : ce fait, peut-être plus que tout autre, est révélateur de la situation socio-économique de cette population.